

**RAPPORT-PRÉAVIS**  
**N° 163/2019**  
**AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de Madame la Conseillère  
communale Aurélie Hegetschweiler intitulé  
« Arrêtez de nous faire "marché" »**

**Délégué municipal : M. Daniel Rossellat**

**1<sup>re</sup> séance de la commission**

Date	Lundi 19 août 2019 à 19h
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférences N° 2

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **I. Introduction**

---

Le présent rapport-préavis répond au postulat de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegestschweiler, intitulé « Arrêtez de nous faire "marché" », déposé lors de la séance du 10 décembre 2018, et qui pose notamment les questions suivantes :

- la Municipalité a-t-elle bien limité le marché à 33 étals fixes, si oui pourquoi ?
- pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas augmenté le nombre d'étals et ce, malgré les sollicitations ?
- pourquoi l'exécutif n'a-t-il pas priorisé le développement du marché dans le cadre de ces travaux de redynamisation du centre-ville ?
- une réflexion a-t-elle été menée concernant la taille du marché (p.ex en une boucle plus étendue) ?

## **2. Contexte**

---

Le marché du samedi est historiquement géré par Police Nyon Région. Cet événement est encadré par le Règlement communal concernant les marchés et les foires datant de février 2006. Ce dernier définit les rues dévolues aux marchés et aux foires, les tarifs ainsi que le type de marchands tolérés. Les marchés de printemps, d'automne et de Noël sont pour leur part gérés par la Société industrielle et commerciale de Nyon (SIC). Il est à noter enfin que quelques stands (principalement maraîchers) sont régulièrement présents les autres jours de la semaine (hormis le lundi) et qu'un petit marché non alimentaire a lieu un jeudi par mois.

### **2.1 Marché du samedi**

Une vingtaine de stands sont présents en moyenne (et en fonction de la météo) le samedi matin. Les métiers de la bouche sont fortement représentés et les artisans y occupent une place importante. Police Nyon Région (PNR) gère les emplacements en faisant attention à limiter la concurrence, non seulement entre les marchands, mais également avec les commerces locaux.

Il est à noter, sur le plan de l'attractivité du marché, que celui de Nyon est fortement concurrencé par celui de Morges, dont la largeur des rues et la possibilité de mettre des stands des deux côtés notamment, en fait le premier choix des marchands. Il n'y a donc pas à notre connaissance de liste d'attente, ni même de frustration, quant à la possibilité de tenir un stand régulier à Nyon. Il arrive en revanche, selon la saison et l'actualité, que certains stands ponctuels soient refusés par manque de place.

## **3. Réponses**

---

### **3.1 La Municipalité a-t-elle bien limité le marché à 33 étals fixes, si oui pourquoi ?**

Le règlement définit précisément le périmètre dans lequel les stands peuvent être établis, à savoir : « *Les marchés ont lieu sur les emplacements désignés par la Municipalité, dans le périmètre suivant : rue de la Gare (entre la place Saint-Martin et la Grand-Rue), rue du Collège, place du Marché, Grand-Rue.* »

Sachant que l'extension des stands sur la rue du Collège et la Grand-Rue au-delà de l'existant n'est en l'état que peu attractive (donc quasiment jamais demandée), l'espace à disposition est limité.

PNR répartit donc les mètres linéaires aux différents stands, fixes et occasionnels, ce qui correspond effectivement à environ une trentaine de stands selon leur taille, sans qu'un chiffre précis (au-delà des mètres linéaires à disposition) ne soit défini.

### **3.2 Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas augmenté le nombre d'étals et ce, malgré les sollicitations ?**

Comme évoqué plus haut – et hormis quelques refus ponctuels – la Municipalité n'a pas connaissance de sollicitations régulières non satisfaites, raison pour laquelle elle n'a pas révisé son règlement jusqu'ici.

### **3.3 Pourquoi l'exécutif n'a-t-il pas priorisé le développement du marché dans le cadre de ces travaux de redynamisation du centre-ville ?**

La Municipalité a mis et met effectivement énormément d'énergie dans la redynamisation du centre-ville, c'est l'une des premières priorités de son programme de législature.

Le projet Cœur de ville, sa « boucle des adresses » et ses nouveaux lieux de vies, le lancement de plusieurs procédures de mandats d'étude parallèles (MEP), les démarches participatives, la réactivation du projet du Martinet, l'intensification de la collaboration avec la SIC, le renforcement des relations avec les acteurs de l'économie et de l'immobilier sont autant de démarches ou projets allant dans ce sens.

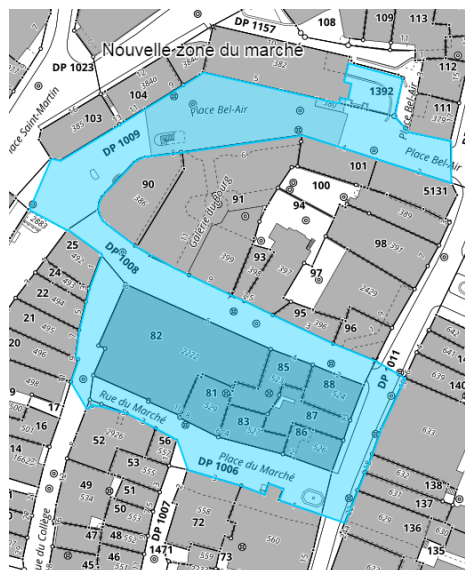
Sur le plan du commerce local, les priorités ont été mises sur le marché de Noël 2018, les négociations sur les horaires d'ouverture des commerces, les formations ou autres campagnes menées avec la SIC n'ont pas permis jusqu'ici de questionner l'évolution du marché du samedi.

De plus, les projets engagés par la Municipalité – dont le futur espace de vie de la place du Château ou l'avancement du futur parc Perdtemps (les ateliers participatifs évoquaient par exemple un déplacement du marché sur l'avenue Viollier) – sont autant d'opportunités d'envisager des changements bien plus profonds et pérennes pour la redynamisation du centre-ville.

### 3.4 Une réflexion a-t-elle été menée concernant la taille du marché ? (p.ex en une boucle plus étendue)

Les dernières réflexions, menées en 2017, avaient effectivement envisagé un élargissement du périmètre à la place Bel-Air (plan ci-contre). Elles identifiaient les différentes démarches à mener pour ce faire :

- modifier le règlement actuel sur les marchés et les foires ;
- établir de nouveaux emplacements pour les marchands selon des critères, à savoir : commerces à proximité (éviter la concurrence), diversité des marchands et de l'offre ;
- rechercher de nouveaux marchands pour maintenir les actuels et améliorer l'offre ;
- une communication aux commerces de la zone concernée.



Ces réflexions n'ont toutefois pas été poursuivies, non seulement en l'absence de demandes avérées pour des stands réguliers, mais aussi au vu de l'impossibilité de « fermer » la boucle à la Grand-Rue en raison du trafic.

Et comme dit plus haut, l'avancement des projets de la place du Château et du parc Perdttemps étant à même de changer assez fondamentalement la donne des circulations piétonnes et de consommation, il a été jugé préférable de ne pas lancer une réorganisation d'importance, à même d'être revue à relativement brève échéance.

## 4. Conclusion

La Municipalité partage avec la postulante le constat selon lequel le potentiel du marché du samedi n'est de loin pas pleinement exploité. Elle estime en revanche préférable d'aborder cette question dans le contexte plus large de l'attractivité du centre-ville, sur lequel elle travaille intensément par des mesures structurelles d'importance, telles que Cœur de ville et ses différents lieux de vies. La question des horaires aussi – au vu des changements d'habitudes de consommation et du succès des marchés de soirée par exemple – devra elle aussi être étudiée.

En revanche, la question d'une optimisation du marché du samedi, dans une forme pas trop éloignée de l'actuelle en attendant d'éventuels changements d'importance, sera reprise durant l'automne 2019, en partenariat rapproché entre la Ville, PNR, la SIC et des représentants des marchands actuels.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le rapport-préavis N° 163/2019 en réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler du 1er novembre 2018, intitulé « Arrêtez de nous faire "marché" »

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide** : que le rapport-préavis N° 163/2019 vaut réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler du 1<sup>er</sup> novembre 2018, intitulé « Arrêtez de nous faire "marché" »

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 juin 2019 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

### **Annexe :**

- 
- Postulat de Mme la Conseillère communale Hegetschweiler du 1er novembre 2018, intitulé « Arrêtez de nous faire "marché" »

## **Postulat : Arrêtez de nous faire « marché » !**

Nyon est dotée d'un marché alimentaire et artisanal, organisé par la Ville, tous les samedis de 7h00 à 14h00. Il s'étend le long de la Rue de la Gare, en commençant de la Place St Martin jusqu'à la Grand-Rue, passant par la Place du Marché et rejoignant la Place St-Martin via la Rue du Collège.

Tous les samedis, les marchands fixes ouvrent leurs étals afin d'offrir aux Nyonnais des produits frais, de l'artisanat de qualité et ce, par tous les temps. On y trouve aussi des fleurs, quelques stands de nourriture « prêt à l'emporter » et d'autres pépites à dénicher.

Selon les renseignements obtenus, le règlement communal ainsi qu'une note municipale l'accompagnant empêchent l'arrivée de tout nouveau marchand souhaitant obtenir un emplacement fixe. En effet, 33 emplacements seulement peuvent être attribués aux marchands fixes et ils le sont actuellement tous.

Les marchands dits temporaires, eux, ont la possibilité, en s'y prenant quelques jours à l'avance, de s'inscrire au marché hebdomadaire.

Dans un souci de dynamiser le centre-ville, les autorités, dont ce conseil fait partie, ont décidé de prendre plusieurs mesures telles que : aménagements de la Place du Château, de la Gare, zones 20 au centre-ville ainsi que l'engagement d'un délégué à l'économie.

Un marché du samedi, digne de ce nom pour une ville de la taille de Nyon est à mon avis une nouvelle énergie pour un centre-ville en difficulté, un atout pour les habitants, une vitrine pour les commerçants, une possibilité pour les artisans.

Et contrairement aux mesures déjà prises par les autorités cela ne coûte rien !

Cependant, la Municipalité ne semble pas avoir envie d'actionner ce levier. Et pourtant elle dispose de toutes les ressources nécessaires et est même déjà en possession d'une liste de candidats pour les futurs nouveaux emplacements et ce, depuis longtemps.

Force est de constater que dans les villes qui ont su donner de l'importance à leur marché, (à l'instar de Morges ou Gland, par exemple), les magasins, restaurants, cafés avoisinants ont récolté les fruits de ce nouveau souffle. Les clients consacrent plus de temps à flâner dans les rues et la concurrence est bénéfique.

Je pose les questions suivantes :

- La Municipalité a-t-elle bien limité le marché à 33 étals fixes, si oui pourquoi ?
- Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas augmenté le nombre d'étals et ce, malgré les sollicitations ?
- Pourquoi l'exécutif n'a-t-il pas priorisé le développement du marché dans le cadre de ces travaux de redynamisation du centre-ville ?

- Une réflexion a-t-elle été menée concernant la taille du marché ? (p.ex en une boucle plus étendue)

Au-delà de ces questions, je souhaite que des démarches soient entreprises par la Municipalité afin que le marché soit un vrai outil économique et social. Vu qu'elle dispose des ressources en personnel nécessaires pour gérer ce genre de projet, qu'elle profite de la basse saison pour passer à l'action.

Je demande un renvoi direct en Municipalité.

Nyon, le 1er novembre 2018

Aurélie Hegetschweiler  
Parti Socialiste

*Note :*

<https://www.nyon.ch/multimedia/docs/2010/09/marches-foires-reglement.pdf>